

## SEANCE DU 07 septembre 2022

-----

L'an deux mil vingt-deux, le 7 septembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 29 août 2022, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes en raison des travaux de rénovation thermique à la mairie, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

**Etaient présents** : M PICARD Hervé, VIEL Yohann, FLORE Jonathan, TREPAGNY Germain, BARDIN Cédric.  
Mmes LESEIGNEUR Julie, MARIE Cindy, PINGUE Chantal, TROISMOULINS Claudine.

**Absentes excusées** : QUESNEY Déborah, ROUSSEAU Manon,

**Procurations** : Mme QUESNEY Déborah à M VIEL Yohann,

**Secrétaire de séance** : FLORE Jonathan

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte tout en précisant qu'il ajoute deux points à l'ordre du jour

### **ORDRE DU JOUR :**

- (22-29) - RETROCESSION CONCESSION N°158**
- (22-30) - TAXE D'AMENAGEMENT**
- (22-31) - AMENAGEMENT VOIRIE ROUTE DU NEUBOURG**
- (22-32) - ASSAINISSEMENT DE CHAUSSEE ROUTE D'ELBEUF**
- (22-33) - AMENAGEMENT POSTE DE SECRETARIAT**
- (22-34) - RENOUVELLEMENT POSTE INFORMATIQUE**
- (22-35) - AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL**
- (22-36) - AMENAGEMENT CUISINE LOGEMENT**
- (22-37) - MISE SUR LE MARCHE LOGEMENT MAIRIE**
- (22-38) - DECONSTRUCTION ANCIENNES CLASSES MOBILES**
- (22-39) - ATELIER CLOTURE PLUiH**
- (22-40) - APPEL A PROJET MON ECOLE MON AVENIR**

### **DIVERS**

### **(22-29) - RETROCESSION CONCESSION N°158**

M le Maire fait part aux élus du courrier daté du 01 juillet 2022 de M Joël Pingué, ancien habitant de la commune, qui demande la rétrocession de la concession n°158.

M le Maire précise que pour donner une suite favorable à la demande de M Pingué le conseil municipal doit se prononcer sur la requête.

A l'issue de la décision du conseil municipal, la concession sera réputée libre de droit et pourra être de nouveau concédée.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande formulée par M Joël Pingué de rétrocession de la concession n° 158.

### **(22-30) - TAXE D'AMENAGEMENT**

M le Maire rappelle que la loi de finances 2022 a transformé la possibilité de reverser une partie de la taxe d'aménagement entre les communes membres et leur EPCI de rattachement en obligation. Pour cela, il sera nécessaire de procéder à une délibération du conseil municipal et du conseil communautaire pour acter ce reversement.

Ce n'est donc pas l'intégralité de la part communale de la TA qui est reversée à l'EPCI à fiscalité propre, mais seulement les montants qui portent sur les équipements publics déjà à la charge des EPCI.

M le Maire informe que M le Président de l'agglomération SEINE-EURE va présenter lors de la conférence des maires du 08 septembre les scénarios envisagés au niveau intercommunal.

M le Maire propose aux élus d'anticiper la perte de recettes d'investissement générée par ce transfert en revalorisant le taux communal de 3 % à 4 %.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide par six voix pour, une abstention et trois voix contre de porter le taux de taxe d'aménagement à 4 % à compter du 01 janvier 2023.

### **(22-31) - AMENAGEMENT VOIRIE ROUTE DU NEUBOURG**

Dans le prolongement de la réunion courant du premier semestre 2022 en mairie, en présence de M le Directeur de la mobilité de l'agglomération Seine-Eure, M le Maire informe qu'à l'occasion d'un entretien avec Mme La Directrice des Services Techniques de l'Agglomération, celle-ci a validé le principe d'inscrire au futur plan pluriannuel d'études et de travaux l'aménagement de voirie de la route du Neubourg.

A ce titre, M le Maire invite le conseil à se prononcer sur le principe d'engager dans un premier temps les études d'aménagement et de déposer des demandes de subventions.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager des études d'aménagement de voirie route du Neubourg, de mandater les services techniques de l'agglomération pour l'accompagner dans celles-ci et invite M le Maire ou son représentant à déposer toutes demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

### **(22-32) - ASSAINISSEMENT DE CHAUSSEE ROUTE D'ELBEUF**

M le Maire précise aux élus que le département a octroyé le principe d'une subvention au titre du projet d'assainissement en traverse de la route départementale n°52 dite route d'Elbeuf. En raison des travaux de comblement de la marnière, le lancement de l'opération d'assainissement a été mis de facto en suspens. Afin de ne pas perdre le bénéfice du principe d'attribution de la subvention, M le Maire invite les élus à se prononcer sur la nécessité de demander le report de l'opération

d'assainissement à minima après celle d'effacement des réseaux par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire, les élus retiennent à l'unanimité la proposition de report et invitent M le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès du Département.

### **(22-33) - AMENAGEMENT MOBILIER POSTE DE SECRETARIAT**

M le Maire informe, que dans le cadre des relations entre les maires de l'agglomération Seine-Eure, avoir reçu la proposition de son collègue de la mairie de La Saussaye pour racheter le mobilier d'accueil de l'agence postale qui change de site sur la commune. M le Maire précise que le mobilier est âgé de moins de 5 ans, est en excellent état, est composé d'une bande d'accueil « personne à mobilier réduite » et d'un espace informatique. D'une valeur d'achat de 1 600 € HT, le mobilier est cédé pour un montant de 600 €.

Afin d'adapter le mobilier au poste de secrétariat, l'entreprise CPLUS DIFFUSION a été sollicitée et a remis deux scénarios d'aménagement.

Après consultation des secrétaires de mairie et du SIVOS, le scénario n°1 du devis n°1473.2 répond aux attentes en terme d'usage. Le montant des travaux d'adaptation s'élève à 120 € HT.

En parallèle, il y a la nécessité de prévoir le renouvellement de deux sièges de bureau, d'une armoire basse et d'un caisson mobile pour optimiser le rangement. Le montant du devis n°1473.2 de la société CPLUS DIFFUSION pour l'acquisition et l'installation de ce petit mobilier s'élève à 1678.67 € HT.

Dans une approche d'économie et de volonté de favoriser le réemploi des matériels, M le Maire propose aux élus de retenir la proposition de la mairie de la Saussaye d'un montant de 600 € ainsi que l'offre d'aménagement n°1473.2 de la société CPLUS DIFFUSION d'un montant 1 798.67 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité la proposition de la mairie de La Saussaye pour un montant de 600 € ainsi que celle de la société CPLUS DIFFUSION d'un montant de 1 798.67 € et autorise M le Maire ou son représentant à déposer toute demande de subvention auprès des partenaires habituels pour contribuer au financement de cet aménagement.

### **(22-34) - RENOUELEMENT POSTE INFORMATIQUE**

M le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion de conseil municipal, les élus ont acté le principe d'opter pour la migration de la nomenclature budgétaire dite M 57. M le Maire précise que le matériel informatique du secrétariat ne sera pas assez performant pour l'utilisation des nouveaux logiciels. A ce titre, une consultation a été faite auprès de fournisseurs de matériels informatiques, deux sociétés (IAD et CONNECT+) ont remis une offre (2 170.60€ HT pour IAD ; 1 431.33€ HT pour CONNECT+).

M le Maire propose de retenir l'offre n°D001971 de la société CONNECT+ d'un montant de 1 431.33 € HT.

Après avoir échangé, les élus retiennent à l'unanimité l'offre n° D001971 de la société CONNECT+ et invite M le Maire ou son représentant à déposer auprès de l'Etat, du département et de l'agglomération des demandes de subvention afin de contribuer au financement de cette acquisition.

### **(22-35) - AMENAGEMENT VIDEO SALLE DU CONSEIL**

M le Maire présente aux élus les aménagements vidéo susceptibles d'être réalisés dans la salle du conseil et ce afin de faciliter le déroulement des réunions. A ce titre, la société Helan a remis une offre d'équipements basée deux scénarios (vidéoprojecteur et téléviseur).

Compte tenu des contraintes techniques liées à l'agencement de la salle de réunion, les élus décident de retenir l'option d'un équipement de type téléviseur mural et invitent M le Maire à solliciter d'autres propositions de fournitures et installation et à déposer des demandes de subventions auprès des partenaires habituels.

### **(22-36) – AMENAGEMENT CUISINE LOGEMENT**

M le Maire précise que le mobilier de la cuisine du logement n'était pas prévu dans le cadre de la rénovation énergétique de la mairie. Afin de pouvoir achever la rénovation du logement, il propose de lancer une consultation sur la base de l'aménagement proposé par le cabinet AURA et de solliciter des demandes de subventions.

Après avoir entendu la demande de M le Maire, les élus retiennent à l'unanimité celle-ci et invitent M le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

### **(22-37) – MISE SUR LE MARCHE LOGEMENT MAIRIE**

M le Maire présente M Beaunier qu'il a invité à venir participer aux échanges avec le conseil municipal en sa qualité de juriste dans le domaine de l'habitat social et précise avoir sollicité les services de la Maison de l'Habitat afin d'étudier les différents scénarios de location du logement de la mairie.

Dans cet optique, le bien communal est estimé en tant que T2 non meublé.

Après avoir pris connaissance de l'analyse dressée par les services de la Maison de l'Habitat, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de retenir le principe de fixer un loyer de type intermédiaire et d'externaliser la gestion de la location du logement.
- Invite M le Maire ou son représentant à engager des démarches auprès de professionnels du marché locatif.

### **(22-38) – DECONSTRUCTION ANCIENNES CLASSES MOBILES**

M le Maire rappelle que, le 09 août, lors de sa visite, M le Sous-préfet des Andelys interrogé sur la problématique de la déconstruction des anciennes classes mobiles contenant de l'amiante a invité la commune à lui déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL. Afin de pouvoir engager l'opération de déconstruction des deux anciennes classes mobiles, M le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées, de prendre attache auprès des services de l'agglomération Seine-Eure pour élaborer le dossier de consultation et de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, Département, Agglomération Seine-Eure.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire, les élus décident à l'unanimité de :

- Lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées.
- De prendre attache auprès des services de l'agglomération Seine-Eure pour élaborer le dossier de consultation.
- Déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, Département, agglomération Seine-Eure.

## **(22-39) – ATELIER CLOTURE PLUiH**

M le Maire expose aux élus les orientations arrêtées par les membres de l'atelier clôture du PLUiH qui seront soumises aux conseillers communautaires d'ici la fin 2022.

Après échanges, le conseil municipal acte le fait qu'à l'exception du centre du village constitué d'un bâti dense qui sera indicé en zone urbaine, le reste de la commune sera classée en zone intermédiaire.

## **(22- 40) APPEL A PROJET MON ECOLE MON AVENIR**

Mme Marie, Adjointe au Maire, informe les élus que, par courrier daté du 11 juillet 2022, M le Président du Département de l'Eure a fait part du lancement d'un appel à projet dit « Mon Ecole Mon Avenir » portant sur la sécurité des équipements scolaires et de la création d'équipements sportifs de proximité.

Dans l'optique de la poursuite de la modernisation de l'activité scolaire sur la commune, Mme Marie propose aux élus d'œuvrer conjointement avec les élus du SIVOS Crasville Quatremare et Surtauville pour déposer un dossier.

Après en avoir échangé, le conseil municipal acte à l'unanimité la proposition et mandate Mme Marie pour lancer une réflexion en vue d'obtenir un préfinancement préalablement à un éventuel engagement.

## **DIVERS :**

### **➤ Forum intercommunal des associations**

Mme Troismoulins rappelle au conseil municipal l'organisation du premier forum intercommunal des associations. Il se déroulera le samedi 10 septembre de 09h00 à 15h00 sur le terrain des sports de La Haye Malherbe. A ce jour deux associations surtauvillaises, Club Soleil d'automne et Compagnie Artdanse ont prévu d'y participer.

### **➤ Recensement 2022**

Mme Troismoulins porte à la connaissance des élus les résultats officiels du recensement de la population réalisé en début 2022. Au 01 janvier 2023, la commune aura une population arrêtée à 487 habitants répartis dans 198 habitations dont 4 réputées vacantes ou classées en résidence secondaire. M le Maire précise que la commune a subi le phénomène dit de desserrement des ménages dû aux départs de jeunes adultes de leur foyer parental, départs malheureusement non compensés par l'arrivée de nouveaux habitants induite par les nouvelles constructions ou par les naissances.

### **➤ Lancement opération Une Naissance Un Arbre**

M Bardin informe les élus qu'après avoir procédé à la délimitation de la parcelle n° A 266 en présence du locataire et du propriétaire de la parcelle n° A2 66, une première intervention dite de piquetage des végétaux se déroulera vendredi 09 septembre en présence de représentants de l'ONF, du département. M Bardin sera présent accompagné de M Osmont, agent communal, afin de prendre en considération les contraintes d'entretien à venir du terrain une fois arboré.

L'école de Surtauville sera ensuite conviée à participer lors de la plantation des arbustes au cours de laquelle le service communication de l'agglomération Seine-Eure est invité.

➤ **Aménagement tables bois espaces verts**

M Viel rappelle aux élus qu'ils avaient acté le principe d'installer des tables en bois sur les espaces verts de la place Marcel Picard. M le Maire précise que ce projet est toujours d'actualité d'autant que les travaux d'enfouissement des réseaux sont en partie achevés. M le Maire invite M Viel à demander à l'entreprise Gamme Bois de Tourville la campagne une actualisation de son devis du mois de février 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clos la séance.

La séance a été levée à 21 heures 15

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé le registre des délibérations :

H. Picard

C. Marie

C. Troismoulins

D. Quesney

C.Pingue

Y. Viel

J.Flore

C.Bardin

J.Leseigneur

G.Trepagny

M.Rousseau